

David contre Goliath ou la politique française des pays de l'Alliance des Etats du Sahel (AES)

Jean-Baptiste GUIATIN

Assistant en Science Politique, Université Joseph Ki-Zerbo

Institut Burkinabè des Arts et Métiers, Université Joseph-Zerbo

Résumé

Le Burkina Faso connaît une histoire politique mouvementée depuis son accession à la souveraineté internationale en 1960. Ainsi en 2022, il a connu deux coups d'Etat en moins de huit mois. Avec le second coup d'Etat dirigé par le capitaine Ibrahim Traoré, on a constaté un véritable changement de direction en matière de politique étrangère, surtout envers la France ancienne puissance coloniale. Dans cet article, nous tentons d'identifier et d'analyser les fondements d'un tel changement. Nous avons émis l'hypothèse selon laquelle à la suite de l'incapacité du régime démocratiquement élu du président Kaboré à résoudre la crise sécuritaire dans le pays, les militaires ont saisi l'opportunité pour revenir sur la scène politique nationale ; et dans un contexte sous-régional ouest africain marqué par la prégnance du sentiment antifrançais, ceux-ci vont adopter une posture antifrançaise comme pour ramer dans le sens de la vague. Utilisant une démarche méthodologique essentiellement qualitative – entretiens semi-directifs, lecture de la presse nationale et internationale, observation personnelle – nous nous sommes basés sur deux modèles théoriques de Marcel Merle et de Graham Allison pour vérifier notre hypothèse. A l'analyse des données, il s'avère que le changement de politique étrangère de la Transition militaire du Burkina Faso – partant de celles des pays de l'Alliance des Etats du Sahel – trouve sa source dans un problème de politique intérieure : celui de la sécurité de son territoire. Et c'est en essayant de résorber cette crise sécuritaire internationalisée et profitant de la prégnance du sentiment antifrançais qui prévaut que le régime du capitaine Ibrahim Traoré a changé de cap en matière de politique étrangère envers la France, et partant du monde occidental. Cependant, ce changement de cap ne semble pas se présenter comme une diplomatie de rupture. Il apparaît plutôt comme une diplomatie de contestation envers un système international euro-centrique.

Mots clés : Alliance des Etats du Sahel, transition militaire, changement de politique étrangère, sentiments anti-français, diplomatie de contestation.

Abstract

Since its independence in 1960 from France, Burkina Faso has known a turbulent political history. For instance, in 2022 it experienced two coups d'Etat in less than eight months. With the second coup d'Etat led by captain Ibrahim Traoré the country's foreign policy towards France, its former colonial power, has drastically shifted. In this article, I have tried to identify and analyze the foundations of this foreign policy shift. The hypothesis on which I grounded my research goes as follows: with the inability of the democratically elected regime of president Kaboré to curb the insecurity crisis, the Burkina military has seized the opportunity to come back to power; taking advantage of a West African regional context marked by an anti-French sentiment, this military regime has adopted a foreign policy stand marked by clashes vis-à-vis France. Using a qualitative approach based on elite interviews, press readings and personal observation, I relied on the combination of two models elaborated by Marcel Merle and Graham Allison to verify my hypothesis. As a result, I have found out that the foreign policy shift of the current military regime of captain Ibrahim Traoré as well as that of Mali and Niger, can be explained by their desire to curb this internationalized insecurity crisis in the Sahel and also by the existence of the anti-French sentiment which the new military regime is exploiting as an asset. However, this foreign policy shift seems to signal a diplomacy of protest rather than that of breaking off from the Eurocentric international system.

Key words: Alliance of the Sahelian States, military transition, foreign policy shift, anti-French sentiments, diplomacy of protest.

Introduction

L'année 2022 aura été une année particulière dans l'histoire politique du Burkina Faso, pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Particulière, en effet, parce que pour la première fois – même si l'histoire politique du Burkina est

émaillée de coups d'Etat - dans un intervalle de moins de huit mois deux coups d'Etat se sont succédé : le premier en début de l'année, plus précisément le 24 janvier 2022, le second le 30 septembre 2022 (Oulan, 2024). Si en matière de politique étrangère, le premier coup d'Etat, dirigé par le lieutenant-colonel Paul Henry Sandaogo Damiba, n'a pas impliqué un changement de direction, il en sera autrement pour le second avec à sa tête le capitaine Ibrahim Traoré. En effet, sous la présidence de ce dernier les relations entre le Burkina Faso et la France vont prendre une nouvelle direction essentiellement caractérisée par une politique étrangère de confrontation envers cette dernière, ancienne puissance coloniale du pays mais aussi puissance tutélaire des Etats francophones du Sahel et de l'Afrique centrale.

En effet le 18 janvier 2023 le nouveau gouvernement du Burkina Faso dénonçait l'accord qui autorisait la présence des troupes françaises sur son territoire (Lefaso.net, 2023). En mars 2023, soit moins d'un semestre après sa prise de pouvoir, le Burkina Faso du capitaine Ibrahim Traore dénonçait les accords de défense qui liaient son pays à la France depuis 1961, accords revisités en 2015 par le gouvernement du président Roch Marc Christian Kaboré, et discutés en 2021 avec la France (Lefaso.net, 2023). Cerise sur le gâteau, la convention fiscale de non-double imposition signée avec la France en 1965 a également été dénoncée par les nouvelles autorités de la Transition burkinabè (Lefaso.net, 2023). Les médias d'Etat français comme la Radio-France International (RFI) et France 24 ont été interdits d'émission sur le territoire national burkinabè. La France contre-attaqua en supprimant l'aide qu'elle accordait au Burkina Faso en août 2023. Estimée à plus de 490 millions d'euros, soit plus 321 milliards de francs CFA, et composée essentiellement d'aide au développement et d'appui

budgétaire (Lefaso.net, 2023), la suspension de cette aide constitue, selon certains spécialistes des relations économiques internationales, un gros manque à gagner pour l'Etat burkinabè (Lefaso.net, 2023). La liste des incidents ou événements politico-diplomatiques qui se sont passés entre les deux pays, est bien longue.

Des événements similaires ont aussi eu lieu dans les relations entre le Mali et la France d'une part, et le Niger et la France d'autre part. Comme pour tout couronner, ces trois pays à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont créé l'Alliance des Etats du Sahel (AES), une confédération dont le but officiel est de défendre les intérêts nationaux de ces pays, surtout dans un contexte sous-régional essentiellement marqué par la crise sécuritaire née des attaques terroristes depuis 2012 au Mali (Lefaso.net, 2023). En mars 2025, ces trois pays quittent l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) (BBC News, 2025).

L'analyse, même sommaire, de ces différents événements dans les trois pays cités ci-dessus – en matière de politique étrangère – révèle une constante : la nouvelle direction prise par les autorités de l'AES remet significativement en cause l'influence de la France au Sahel, zone considérée jusque-là comme un pré-carré de cette dernière, ancienne puissance coloniale et puissance tutélaire attitrée (Fayart, 1990 ; Gbagbo et Mattei, 2018).

Dans la suite de cet article, nous tâcherons d'analyser les contours de cette nouvelle politique étrangère des trois Etats du Sahel envers la France, en nous basant principalement sur l'exemple du Burkina Faso. Il s'agit, en substance, d'analyser le comportement du Burkina Faso, et subsidiairement celui des deux autres pays de l'AES, dans ses interactions avec la France depuis 2020, l'année du premier coup d'Etat au Mali, l'objectif

étant d'identifier et d'analyser les facteurs explicatifs de ce changement de politique étrangère envers la France. En outre, il s'agit de comprendre la rationalité des acteurs de cette nouvelle donne politico-diplomatique en Afrique de l'Ouest ; en d'autres termes il s'agit de savoir les motivations et les objectifs des pays de l'AES dans leur nouvelle attitude vis-à-vis de la France. Nous partons de l'hypothèse selon laquelle l'avènement de la transition militaire à la suite de l'incapacité du régime démocratiquement élu à résoudre la crise sécuritaire, a conduit à un changement de politique étrangère du Burkina Faso vis-à-vis de la France. Pour bien appréhender les contours, les fondements et la rationalité de cette nouvelle politique étrangère, nous nous appuierons sur deux modèles théoriques qui se combinent et se complètent : le modèle de Marcel Merle mis au point en 1976 et celui de Graham Allison élaboré en 1971. Ces deux modèles choisis semblent relever de l'école réaliste des relations internationales.

La suite de notre article s'articule comme suit : d'abord, il s'agit de faire l'état de l'art sur les relations franco-africaines contemporaines essentiellement caractérisées par la résurgence des sentiments antifrançais avant de présenter les outils et techniques méthodologiques utilisés; ensuite, il nous faudra analyser les aspects de l'internationalisation de la crise sécuritaire au Sahel telle qu'entreprise par les acteurs internationaux sous la houlette de la France en vue de juguler les attaques djihadistes dans cette partie du continent africain ; enfin, il convient d'étudier les effets de l'échec de cette internationalisation en termes de remise en cause de l'influence française au Sahel. Autrement dit, il s'agit d'analyser dans quelle mesure l'échec de cette internationalisation de la crise djihadiste au Sahel a conduit à une remise en cause de l'influence française dans cette partie de l'Afrique noire.

I- L'émergence de la thématique des sentiments antifrançais en Afrique noire francophone

Après la Seconde guerre mondiale et suite aux mouvements d'émancipation en Afrique noire, le général de Gaulle a mis en place le système franco-africain dans lequel les pays africains nouvellement indépendants restent néanmoins liés à la France à travers une panoplie d'accords de défense et de coopération. Ces accords visaient essentiellement à promouvoir la stabilité politique au détriment de la démocratie tout en assurant la sécurité des régimes africains amis (**A**), ce qui passait le plus souvent par des interventions militaires. In fine, l'ensemble de la politique africaine de la France va provoquer une certaine résurgence des sentiments anti-français, cristallisant un rejet de l'influence française sur ses anciennes colonies (**B**).

A : Rechercher la stabilité politique dans les anciennes colonies françaises à tout prix

La posture privilégiée par la France dans sa politique africaine est celle de la stabilité politique dans ses anciennes colonies africaines au détriment d'une quelconque démocratie, et cela en dépit de la déclaration solennelle à l'occasion du sommet franco-africain de La Baule en juin 1990 (Glaser, 2022). A ce sujet, Antoine Glaser nous éclaire davantage : « Au nom de la stabilité (politique), les pouvoirs politiques qui se sont succédé en France ont très souvent entériné, voire accompagné, cette parodie de démocratie de droit français dans les anciennes colonies d'Afrique. Ancien ministre de la France d'Outre-mer en 1950-1951, François Mitterrand – qui allait devenir président de la République française en 1981- a toujours préféré à la

démocratie, la pérennité de l'influence francophone face aux puissances anglophones, y compris dans l'ancienne colonie belge du Rwanda » (2022 : 74).

Ce trait de la politique africaine de la France perdure toujours, ce qui explique le soutien de Paris aux changements anticonstitutionnels de pouvoir dans ses anciennes colonies africaines, pour peu que le prince africain en place ne soit pas contre les intérêts français, comme ce fut le cas du Congo-Brazzaville en 2015. A ce sujet, Antoine Glaser écrit : « A la surprise des opposants congolais, le président (français) François Hollande, qui avait souhaité à la veille du sommet de la Francophonie à Dakar en novembre 2014 que les constitutions soient respectées et que les consultations électorales se tiennent dans des conditions de transparence incontestables, déclare le 22 octobre 2015, trois jours avant la consultation (que) Denis Sassou-Nguesso peut consulter son peuple, ça fait partie de son droit, et le peuple doit répondre. Un blanc-seing implicite à maintien (de Denis Sassou-Nguesso) au pouvoir » (2022 : 75-76).

Trois autres exemples nous édifieront davantage. D'abord, il s'agit du cas de la Côte d'Ivoire avec le président Alassane Dramane Ouattara décidant de briquer un troisième mandat en mars 2020, forçant le président français Emmanuel Macron à « remiser son viatique démocrate de Ouagadougou » (Glaser, 2022 : 76). Ensuite, le deuxième exemple concerne le président congolais Denis Sassou-Nguesso, qui après avoir été boudé par le président français Emmanuel Macron, est reçu par ce dernier à l'Elysée le 3 septembre 2019 pour discuter climat et environnement (Glaser, 2022 : 76). Mais, en fait c'était une forme de reconnaissance sous la forme de realpolitik qui a permis au président congolais Denis Sassou-Nguesso de briquer un quatrième mandat avec l'approbation de la France (Glaser,

2022 : 77). Enfin, il y a le cas tchadien. En effet, après la mort au combat du président Idriss Déby, la France est confuse et « dans la grande tradition de la Françafrique » dont il (le président français Emmanuel Macron) entend tourner la page, le président (français) apparaît au premier rang aux côtés du général Mahamat Idriss Déby dit « Kaka » (37 ans) fils du chef disparu et déjà président d'un Conseil militaire de transition. Une image qui circule sur les réseaux sociaux est interprétée par la jeunesse africaine comme un adoubement dynastique » (Glaser, 2022 : 77). Et souvent, la recherche de la stabilité politique des régimes politiques africains amis passe par des interventions militaires, toute chose qui a contribué à cristalliser les sentiments antifrançais.

B : La résurgence des sentiments antifrançais comme une cristallisation de rejet de la politique africaine de la France

Citant les résultats d'une enquête de la PSB Research Institute de 2020, Antoine Pouillieute affirme que « l'image de la France est négative pour 58% de jeunes Togolais, 60% des jeunes Maliens et 68 % des jeunes Sénégalais » (2024 : 359). Fanny Pigeaud, citant une autre source, donne les statistiques suivantes sur l'existence du sentiment anti-français : « (...) fin 2020, un sondage réalisé par l'Ichkowitz Family Foundation, un organisme sud-africain, auprès de jeunes de plusieurs pays, indiquait que 71% de Gabonais, 68% des Sénégalais, 60% des Maliens, 58% des Togolais avaient une mauvaise opinion de la France » (2024 : 189).

Le sentiment anti-français a toujours existé en Afrique noire francophone, et ce depuis l'époque coloniale, à en croire El Hadj Souleymane Gassama dit Elgas. Celui-ci pense que l'expression « sentiment anti-français » n'est pas un phénomène nouveau,

qu'elle a un itinéraire historique et renvoie à « un chapiteau » au-dessous duquel on regroupe « l'ensemble très protéiforme des expressions de colère contre la France (...) » (Gassama, 2024 : 98).

Antoine Pouillieute (2024) fait remarquer que « (...) personne ne parle de sentiment antifrançais dans les dix pays les plus prospères d'Afrique : Nigeria, Afrique du Sud, Egypte, Algérie, Maroc, Kenya, Angola, Ethiopie, Ghana et Tanzanie. Hormis la rente mémorielle algérienne, il faut plonger aux 11^{ème} (Côte d'Ivoire), 15^{ème} (Cameroun) et 19^{ème} rangs (Sénégal) en termes de PIB pour qu'affleure la question d'un tel sentiment ». Même dans la zone francophone, ce sentiment antifrançais ne se manifeste pas de la même manière en termes d'intensité. En effet, s'il est « exacerbé au Sahel » (Pouillieute, 2024 : 358), il est modéré à Madagascar, économique au Sénégal, plus politique en Côte d'Ivoire, au Cameroun, ou au Gabon... (Pouillieute, 2024 : 358). Dans tous les cas, ce sentiment antifrançais a les manifestations suivantes : « (...) la rue couvre les murs de slogans insultants, brûle les drapeaux et portraits, pille les centres culturels et vomit nos forces armées pourtant stationnées sur place à la demande des autorités légales » (Pouillieute, 2024 : 358).

La principale caractéristique de cette colère anti-française est sa « persistance jamais démentie » (Gassama, 2024 : 98) depuis « ses fiefs intellectuels, universitaires et littéraires » (Gassama, 2024 : 98) de la négritude jusqu'à nos jours. En effet, mouvement littéraire né dans une France post-Seconde guerre mondiale, et porté par deux célèbres intellectuels Léopold Sedar Senghor et Aimé Césaire, la négritude s'est avant tout présentée comme « la critique contre la colonisation, et donc contre la France comme entité institutionnelle, pour sa présence, l'aliénation, la figure dépossessive qu'elle

représente, ses actes, ses interventions, les symboles de la survivance de l'asymétrie de la relation (franco-africaine) (...) » (Gassama, 2024 : 99).

C'est dans ce contexte de critique de la colonisation française qu'est créée la revue et plus tard la maison d'édition *Présence Africaine* qui sera le bastion de l'expression de « cette pensée contestatrice » des Africains (Gassama, 2024 : 99). Par exemple, c'est *Présence Africaine* qui publiera « le texte majeur d'Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme* », qui est perçu comme une « violente charge contre la colonisation (...) » (Gassama, 2024 : 99). *Discours sur le colonialisme* a marqué une étape importante dans l'émergence de cette école de pensée « qui va précipiter les indépendances dans les années 1960, et irriguer tous les segments de la société sur l'idéal décolonial. Les essais comme les romans qui paraissent à ce moment, les colloques, les clubs, les cénacles de débats, les associations, reviennent tous sur la nécessaire rupture avec la colonisation et toutes ses formes. Elle est déjà portée par la jeunesse, actrice première dans la propagation de ce souffle de libération chez celles et ceux que l'on appelle les cadets sociaux, ferment de la lutte » (Gassama, 2024 : 99). Cette ferveur anticoloniale a connu plusieurs formes d'expression : « les livres, la pensée, le combat politique, le maquis de la guerre (Algérie, Cameroun), les expressions radicales de contestations qui prennent déjà pour cible la présence française, comme les manifestations des étudiants à Dakar en mai 1968, ou encore les représailles du Front de libération nationale (FLN) algérien. Bien plus que fédérateur, ce nouvel élan constitue l'horizon du combat, le socle d'idées panafricaines et afrocentristes. Il devient la boîte à outils intellectuelle essentielle, canonisée par les travaux de Cheikh Anta Diop sur cette renaissance et ses conditions » (Gassama, 2024 : 99).

Avec les indépendances obtenues dans les années 1960, cette colère contre la France ne s'est pas estompée. Au contraire, on constate la persistance d'un soupçon de « collusion » (Gassama, 2024 : 100) entre les élites africaines au pouvoir et l'ancien colonisateur. C'est ainsi que « les Etats africains sont ainsi perçus par de larges portions de leur population comme des marionnettes de puissances coloniales, dont les élites sont de mèche avec les tuteurs occidentaux, ici français. Critique d'autant plus robuste et à bien des égards irréfutable qu'elle puise dans la Françafrique, qui a véritablement existé avec tout ce spectre opaque de crimes, de machinations, de mépris et d'inconscient colonial qui faisait de Paris le centre des décisions. L'invocation des relents de la Françafrique continue aujourd'hui d'être un réflexe dans le débat (en Afrique noire) » (Gassama, 2024 : 100-101). Le fait que cette critique de la Françafrique persiste « crée les conditions de la centralité de la France dans les accusations d'ingérence et donne un regain de vitalité à cette critique contre la néo-colonisation avec laquelle il faudrait radicalement rompre » (Gassama, 2024 : 101).

A cela, on peut ajouter une autre « locomotive du rejet et du carburant de la critique contre la France : les interventions armées » (Gassama, 2024 : 101). Il y eut, d'abord, « les guerres anticoloniales : les guerres d'Algérie et du Cameroun, mais également l'attitude de l'armée française pendant le génocide des Tutsis au Rwanda » (Gassama, 2024 : 101). En outre, on peut mentionner que dans les années 2000, « en Côte d'Ivoire, pendant plus d'une décennie de crise, parmi les puissances étrangères qui interviennent militairement, c'est la France qui est au premier rang, alors qu'elle apparaît comme ayant choisi un camp plus que comme force d'interposition » (Mourre, 2024 : 81). A cette liste d'interventions armées on doit ajouter celle de l'opération Barkhane. De tout cela, on comprend

pourquoi « la vieille critique contre les bases militaires ainsi que le rôle de la France dans la crise ivoirienne en 2011 fournissent des arguments de poids de cette critique contre l'ancienne puissance coloniale » (Gassama, 2024 : 101).

Si le passif colonial et néo-colonial peut être perçu comme un fondement du sentiment antifrançais en Afrique subsaharienne, il n'en demeure pas moins que l'autre carburant de ce ressentiment antifrançais est « l'exaspération des populations, surtout jeunes, sans horizon (...) » (Gassama, 2024 : 101). C'est pourquoi El Hadj Souleymane Gassama voit le sentiment anti-français comme une « jonction très opportuniste entre le crédit passé de la contestation et une logique du bouc émissaire sur le lit de chaos généralisé et de manque d'horizon » (2024 : 103). D'autres analystes voient ce sentiment antifrançais comme l'expression d'une nouvelle identité de la jeunesse africaine, qui a pris d'assaut les réseaux sociaux pour s'affirmer en s'exprimant (Pouillieute, 2024). Enfin, il y a la question du franc CFA qui est âprement discutée au sein de l'opinion publique africaine.

Vus de Paris, les sentiments anti-français se présentent comme un épiphénomène. Comme l'ont dit Alain Antil et ses collègues, « en France, les cercles dirigeants relativisent les mises en garde des chercheurs, des journalistes et même de leurs propres administrations. Il s'agirait de « poussées de fièvre » ponctuelles en lien avec des situations de crise et leur cortège de désespoir, de « points de friction » sur des éléments fantasmes ou déformés de la politique française à l'égard du continent, d'opérations d'influence concoctées par des adversaires géopolitiques désirant éroder l'influence française sur le continent » (2023 : 8). Les dirigeants français continuent, selon Alain Antil et ses collègues, à croire en « la vocation africaine de la France » (2023 : 8). Autrement dit, du côté de la

France il existe un déni de la réalité. On pratique la politique d'autruche.

Du côté des Etats africains, l'existence des sentiments anti-français se présente comme une ressource politique qu'il faut exploiter pour asseoir un nouveau style de gouvernance ou pour simplement alimenter les débats politiques. Ainsi, intellectuels, opposants et autorités politiques africains ont toujours vu dans la thématique du complot français, en temps de paix, une justification des « échecs du développement, de la démocratisation et les conflits » (Antil et al., 2023 : 13). En temps de crise, ce phénomène de sentiments anti-français ne manque pas d'être « instrumentalisé » (Antil et al, 2023 : 13) à tel point qu'il « s'impose comme une évidence dans une grande partie de l'opinion publique africaine » (Antil et al., 2023 : 13). Par exemple, selon Marie-Emmanuelle Pommerole, l'insurrection djihadiste de Boko Haram au Tchad et au Cameroun est vue par certaines élites de ces pays comme un complot contre leurs régimes en place (Antil et al., 2023 :14). Au Sahel central, avec la prégnance du sentiment anti-français, la mobilisation de la population autour des thèmes de souveraineté, directement ou indirectement critiques envers l'ancienne puissance coloniale – surtout dans les grandes villes, notamment Niamey, Bamako et Ouagadougou – s'avère beaucoup plus facile qu'auparavant. Par exemple, la grande salle de conférences de Ouaga 2000 a refusé du monde le jour où le gouvernement de la Transition militaire burkinabè a organisé un colloque international sur la question du franc CFA en septembre 2023¹. La prégnance du sentiment anti-français est claire quand on sait que le statut du franc CFA fait l'objet d'un débat passionné depuis un certain temps en Afrique

¹ Nous avons participé à ce colloque international.

francophone, avec partisans et détracteurs se déchirant à coup d'arguments plus passionnés que raisonnés.

Cette stratégie de désignation du bouc émissaire se retrouve tout au long de l'itinéraire historique des relations franco-africaines, et alimente aujourd'hui l'activisme des néopanafricanistes comme Kémi Séba et Nathalie Yamb, etc. (Antil et al., 2023 : 16). Le rapprochement de ces figures de la critique anti-française avec la Russie – Nathalie Yamb est appelée *The Lady of Sotchi* (Antil, et al., 2023) – ne fait qu'amplifier le débat sur les luttes d'influence que se livrent les grandes puissances sur le continent africain.

En résumé, il ressort de la littérature scientifique que les sentiments antifrançais existent bel et bien en Afrique noire francophone avec une prégnance plus ou moins variable d'un pays à un autre, et avec des manifestations diverses. La particularité de ces sentiments antifrançais cette fois-ci est qu'ils semblent participer à la remise en cause de l'influence française au Sahel, objet de notre étude dans le présent article. Mais avant d'aborder les différents aspects de cette remise en cause de l'influence française, il sied non seulement de définir les principaux concepts utilisés dans notre article, mais aussi d'expliquer les outils et techniques méthodologiques utilisés.

II- Méthodologie et définition des concepts

Notre approche méthodologique est essentiellement qualitative, et elle s'appuie sur une démarche déductive. En effet, se basant sur le modèle théorique de l'acteur rationnel tel que développé par Graham Allison et celui de compénétration des politiques intérieure et extérieure de Marcel Merle, nous cherchons à comprendre les ressorts de la politique étrangère du régime militaire burkinabè vis-à-vis de la France. Avant

d'expliciter le cadre d'analyse employé et d'émettre notre hypothèse (**B**), il convient de clarifier le sens des trois principaux concepts mobilisés dans notre article (**A**).

A-La trame conceptuelle de notre analyse

Les trois principaux concepts mobilisés dans notre analyse sont : la politique intérieure, la diplomatie, et la politique étrangère. Cette clarification conceptuelle consiste non seulement à définir les concepts choisis, mais aussi et surtout à les contextualiser.

Il faut d'abord remarquer que le terme « politique » peut avoir deux acceptations. Selon la première, la politique est l'art de gouverner la cité, l'art de gérer les affaires d'une entité politique. Autrement dit, elle concerne la façon dont une communauté humaine donnée s'organise pour gérer ses propres affaires, tant entre ses membres qu'avec les autres entités politiques. Pour certains politistes, la politique dans ce sens, « désigne (...) le jeu qui met aux prises les acteurs soucieux d'exercer, de conquérir ou d'influencer le pouvoir » (Merle, 1976 : 411). On peut volontiers parler de la stratégie politique des acteurs (Merle, 1976 : 411).

Dans sa deuxième acceptation, le mot « politique » renvoie à l'ensemble des actions que la puissance publique, c'est-à-dire l'Etat, entreprend pour réguler les comportements des individus vivant sur son territoire. On parle d'action publique ou de politiques publiques, c'est-à-dire « l'ensemble de mesures prises pour régler une catégorie déterminée de problèmes » (Merle, 1976 : 411). C'est dans cette seconde acceptation qu'il faut comprendre les expressions comme politique agricole, politique éducative, politique commerciale, etc. (Merle, 1976 : 411).

Dans notre article, c'est la seconde acception qui est privilégiée car il s'agit d'identifier et d'analyser l'ensemble des actions prises par la Transition militaire burkinabè pour gérer ses relations avec la France. La distinction entre politique intérieure et politique étrangère tient du fait que le système international est avant tout une scène interétatique, c'est-à-dire composée d'Etats avec chacun un territoire délimité sur lequel il exerce sa pleine souveraineté. Ainsi, tout ce qui se passe à l'intérieur des frontières d'une entité étatique peut être considéré comme relevant de la politique intérieure. C'est ainsi que Marcel Merle pense que la politique intérieure renvoie à tout ce qui est interne à un pays, et « l'interne » désignant « un espace délimité, homogène et structuré, qui peut être assimilé à un système relativement intégré et clos sur lui-même » (Merle, 1976 : 410). Par contre, « l'externe désigne un espace ouvert, hétérogène et non structuré, dans lequel entrent en action une multitude de forces difficiles à identifier et à isoler » (Merle, 1976 : 410).

Entre l'interne et l'externe se trouve un « sas que contrôle le gouvernement et qui constitue l'espace spécifique de la politique étrangère. » (Merle, 1976 : 410) Le rôle de cette politique étrangère est « d'adapter le système (politique intérieure d'un pays) à son environnement (système international) ou si, l'on préfère, de transmettre à l'extérieur les demandes qui émanent de l'intérieur du système, tout en canalisant les contraintes qui pèsent, de l'extérieur, sur le fonctionnement du système » (Merle, 1976 : 411). Par conséquent, citant Marcel Merle, Philippe Braillard et Mohammad-Reza Djalili définissent la politique étrangère comme « la partie de l'activité étatique qui est tournée vers le « dehors », c'est-à-dire qui traite, par opposition à la politique

intérieure, des problèmes qui se posent au-delà des frontières (de l'Etat en question) » (2020 : 57).

Ainsi vue, la politique étrangère est l'apanage de tous les Etats, quel que soit leur taille (Merle, 1984). En outre, elle jouirait d'une certaine supériorité par rapport à la politique intérieure puisque toujours selon Marcel Merle, « un gouvernement peut renoncer à une politique industrielle ou à une politique culturelle, sacrifier l'aménagement du territoire ou la modernisation de son réseau de transport – soit parce qu'il n'a pas les moyens de sa politique, soit parce que ces tâches sont déjà assurées par d'autres instances – mais aucun gouvernement ne peut se dispenser d'établir et de définir ses rapports avec les gouvernements proches ou lointains, des autres pays » (1985 : 741).

Vu sous cet angle, on pourrait se demander si la politique étrangère est différente de la diplomatie. Sur ce point, deux conceptions s'opposent : l'une restrictive, l'autre extensive. Selon la première conception, la diplomatie se distingue de la politique étrangère dans la mesure où qu'elle n'est qu' « une pratique parmi tant d'autres de la politique étrangère : la diplomatie se singulariserait en particulier par la négociation là où d'autres pratiques de la politique étrangère font usage de la contrainte (guerre, conquête, sanctions, etc.) » (Battistella, 2012 : 125). La deuxième conception est beaucoup plus extensive et « confond à peu près diplomatie et politique étrangère » (Battistella, 2012 : 125). En tout état de cause, c'est cette deuxième conception qui retiendra notre attention dans notre article.

B -Les outils et techniques méthodologiques utilisés

Concernant notre démarche méthodologique, nous avons

utilisé l'approche qualitative basée sur des entretiens semi-directifs d'acteurs jugés pertinents. L'objectif de ces entretiens semi-directifs est de découvrir comment ils lisent et comprennent les différents événements de la politique française des pays de l'AES, notamment le Burkina Faso. Il s'agit essentiellement des universitaires, des agents publics en charge de la question de la politique étrangère, des acteurs de la société civile, etc.

Outre ces entretiens semi-directifs, il faut noter que nous avons d'abord fait une revue de littérature sur la question des relations franco-africaines de 1960 à nos jours, surtout en nous focalisant sur la période de 2020 à nos jours, période marquée par de multiples soubresauts rendant les relations franco-africaines tumultueuses. L'un des événements marquant cette période est sans doute la résurgence des coups d'Etat au Burkina Faso après une brève période de sursaut démocratique post-insurrectionnel (Bertrand et Dipama, 2024).

Nous avons aussi lu la presse nationale et internationale ; ainsi nous avons pu nous mettre à jour au fur et à mesure de l'évolution de la situation diplomato-stratégique au Sahel. Ainsi, de l'internationalisation de la crise sécuritaire au Sahel à travers l'intervention du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) autorisant le déploiement des forces de la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation au Mali, au retrait des troupes françaises en 2022 en passant l'intervention de la Russie, nous avons pu, pas à pas, observer le déroulement des différents événements marquants de cette crise sécuritaire au Sahel.

Au fur et à mesure que nous suivions l'évolution de l'actualité de la crise sécuritaire au Sahel, nous avons pu dresser une cartographie des acteurs internationaux majeurs tels que la France, et c'est à partir de là que nous avons décidé de publier

des articles de vulgarisation dans la presse nationale en ligne afin de recueillir la réaction des lecteurs. Une vingtaine de personnes ont réagi à nos divers articles. Cette technique nous a permis de tester l'hypothèse principale.

Approche théorique utilisée

Marcel Merle (1976) fait remarquer qu'en matière de mise en œuvre de la politique étrangère d'un pays, trois cas de figure peuvent exister. D'abord, il y a « le maintien d'une stricte dichotomie entre politique intérieure et politique extérieure » (415). Dans ce cas, « tout se passe comme si les deux secteurs de l'activité gouvernementale se trouvaient isolés l'un de l'autre, au point d'être soumis sans inconvénient à des orientations diamétralement opposées » (Merle, 1976 : 415). Par exemple, on a le cas des « alliances contre nature » (Merle, 1976 : 415), comme le pacte germano-soviétique de 1939. Ensuite, il y a le cas où les dirigeants se basent sur les contraintes de l'environnement international pour justifier leurs comportements sur le plan intérieur ou atteindre des objectifs de politique intérieure (Merle, 1976 : 416). Par exemple, ce schéma s'applique quand les dirigeants de certains pays « détournent volontiers l'attention du public vers les sources extérieures » des difficultés du pays.

Enfin, il y a des cas où les dirigeants font appel aux contraintes internes pour justifier leurs comportements sur le plan international. Par exemple, on a le cas des « pays expansionnistes ou des régimes messianiques qui puisent dans leur dynamisme interne les ressources nécessaires à leurs interventions sur la scène internationale » (Merle, 1976 : 417). Ainsi, on a le cas de la « mission civilisatrice » des pays

européens comme la France pendant la conquête coloniale du continent africain au 19^{ème} siècle.

Si l'on considère la crise sécuritaire au Sahel comme un problème de politique intérieure propre à chaque Etat sahélien, il semble que le troisième cas de figure peut s'appliquer à notre analyse de la politique française des pays de l'AES, notamment celle du Burkina Faso. En effet, chaque Etat doit veiller à sa propre sécurité et celle de sa population, c'est pourquoi les questions sécuritaires, quel qu'en soit leur développement ultérieur, trouvent leurs fondements dans la politique intérieure de l'Etat concerné. En fonction des circonstances, ce problème de sécurité peut avoir un effet sur la politique étrangère de l'Etat concerné ou non. Dans le cas du Sahel central, l'impact de la crise sécuritaire sur la conduite de la politique étrangère des Etats concernés est patent, et cela à travers plusieurs indicateurs comme la présence des acteurs internationaux. Cependant, il faudra analyser les objectifs de cette politique française de l'AES au prisme du modèle de l'acteur rationnel tel que développé par Graham Allison (1971). Selon cet auteur, en politique étrangère les acteurs étatiques poursuivent des objectifs, pour lesquels ils se donnent les moyens et les stratégies nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Il suffit alors d'identifier ces derniers pour appréhender les fondements de la démarche des acteurs étatiques concernés.

Hypothèse

De ce qui précède, nous pouvons émettre l'hypothèse principale suivante : vu l'incapacité du régime démocratiquement élu du président Roch Marc Christian Kaboré à résorber la crise sécuritaire du pays, l'armée burkinabè refait son entrée sur la scène politique en prenant le

pouvoir, d'où un changement de régime politique avec une nouvelle grille d'interprétation de la politique africaine de la France, laquelle grille est d'inspiration souverainiste. Celle-ci aura comme principale implication un changement de politique étrangère envers la France, ancienne puissance coloniale. Selon toute apparence, ce changement de politique étrangère envers la France trouve ses origines dans l'échec de l'internationalisation de la crise sécuritaire au Sahel.

III- Le temps de la désillusion ou l'échec de l'internationalisation de la crise sécuritaire au Sahel.

Au fil du temps, il est devenu évident que les différentes mesures endogènes ne pouvaient pas résorber la crise djihadiste au Burkina Faso. Il y eut alors une tentative d'internationalisation, une véritable « stratégie d'extraversion » (Bayart, 1999). En effet, on entend par internationalisation l'implication plus ou moins visible des acteurs extérieurs dans une crise qui secoue un pays ou du moins le recours plus ou moins explicite des acteurs nationaux aux acteurs internationaux (Etats, organisations internationales, etc) pour résoudre une crise. Dans le cas du Burkina Faso, des faits nous poussent à penser qu'il y a eu une internationalisation de la crise sécuritaire, même si pour paraphraser Jean-François Bayart, l'ouverture vers l'extérieur est « un élément constitutif » de l'organisation politique des pays africains (1999 : 98).

Par exemple, le régime du président Roch Marc Christian Kaboré dans le souci de renforcer les capacités de l'armée nationale en termes d'équipements militaires, a signé un contrat d'achat d'armes avec les sociétés étrangères comme la société française Arquus, autrefois appelée Renault Trucks

Defense (Lefaso.net, 2019). Le coût de contrat d'achat de ces engins militaires s'est élevé à plus de 7 milliards de francs CFA, et selon les termes du contrat, l'entreprise française devait mettre à la disposition des autorités burkinabè plus de 80 véhicules militaires (Lefaso.net, 2019).

En dépit de cette internationalisation, le régime du président Kaboré « s'est montré incapable d'enrayer le processus de dégradation sécuritaire, ce qui a suscité des critiques au sein de la population » (Bertrand et Dipama, 2024 : 207). Comme l'ont écrit Eloise Bertrand et Samiratou Dipama, « selon les données de l'Afrobaromètre, en 2019, plus de la moitié des Burkinabè se sentaient de plus en plus en insécurité dans leur cadre de vie immédiat, contre 27% deux ans plus tôt. Cette incapacité à répondre à la crise a provoqué des mouvements de protestations » (2024 : 207). Certes, le gouvernement du président Kaboré ne peut pas s'exonérer de cet échec. Mais, force est de constater que celui-ci est aussi celui de l'internationalisation de la crise sécuritaire au Sahel dans son ensemble, et donc de tous les acteurs internationaux qui l'ont portée, notamment la France l'ancienne puissance coloniale, ce qui n'est pas sans implication en termes de politique étrangère des nouveaux régimes militaires qui ont succédé aux régimes démocratiquement élus des pays de l'AES.

Les raisons de cet échec de l'internationalisation de la crise sécuritaire au Sahel sont multiples. Cependant, on peut en recenser trois. D'abord, il y a ce que Olivier de Sardan a appelé « la revanche des contextes » (2023). En effet, à l'instar des autres interventions étrangères en Afrique noire, que ce soit dans le domaine de développement ou dans celui de la sécurité, les interventions ignorent de prendre sérieusement en compte les réalités locales du milieu africain. Selon Olivier de Sardan, l'« ignorance du tissu social local est le talon d'Achille des

interventions militaires en terre étrangère (africaine) » (2023 : 120). Toujours selon Olivier de Sardan, si la lutte contre le djihadisme sahélien est âpre et que l'opération Barkhane a échoué c'est essentiellement parce qu'avant tout l' « atout principal (des djihadistes) consiste dans leur insertion dans les contextes sociaux locaux et dans leur capacité à y trouver des informateurs et des soutiens, dont ne disposent pas les armées extérieures, malgré leurs moyens, leur professionnalisme et leur expertise en ingénierie militaire » (2023 : 122). Et Olivier de Sardan de conclure sur ce point : « Quelles étaient les faiblesses de Barkhane ? Certaines sont connues : son fonctionnement en « enclave », son insuffisance de collaboration avec les forces armées maliennes, ses collaborations épisodiques avec des milices touarègues. Nous voudrions insister ici sur une cause largement sous-estimée, et qui vaut bien au-delà du seul domaine militaire : la méconnaissance du terrain » (2023 : 124). Ensuite, il y a l'échec de la « stratégie de la décapitation » telle que pratiquée par l'armée française dans sa lutte contre le terrorisme au Sahel. En effet, incapable de « patrouiller efficacement pour couvrir une zone immense » (de Montclos, 2022), l'opération Barkhane a opté pour la stratégie de la décapitation qui consiste à « cibler les têtes pensantes du djihad afin de déstructurer la chaîne de commandement des insurgés » (de Montclos, 2022 : 23). Certes, certains chefs djihadistes ont été éliminés (de Montclos, 2022 : 24), ce qui est à mettre au crédit de l'opération Barkhane. Cependant, « ces éliminations ciblées n'ont pas permis d'enrayer l'expansion des insurgés vers le centre du Mali et la région des trois frontières, en direction du Niger et du Burkina Faso, voire, plus au sud de la Côte d'Ivoire. Au contraire, la décapitation des têtes pensantes du djihad a aiguisé le ressentiment contre les

« croisés » français et a souvent laissé la place à des leaders plus jeunes et encore plus radicaux » (de Montclos, 2022 : 24).

Enfin, il y a les ambiguïtés de la politique africaine de la France pendant l'opération Barkhane. En rappel, il faut noter que l'objectif principal de cette intervention militaire française au Sahel était d'aider les pays du Sahel à lutter contre le terrorisme islamiste, dans le respect de leur intégrité territoriale et des droits de l'homme conformément aux dispositions de la Charte de l'ONU, laquelle avait donné son onction pour cette intervention. Cependant, deux événements vont venir brouiller les cartes : l'affaire de Kidal et celle de Bounti au Mali. En effet, à la suite de la victoire de l'opération Serval sur les groupes djihadistes, les forces françaises sont « accueillies en libérateur (au Mali) » (de Sardan, 2023 : 121). Cependant, ces forces françaises vont « refuser que l'armée malienne entre à Kidal, livrant ainsi la ville aux indépendantistes Touaregs qui constituaient leur canal d'information privilégié » (de Sardan, 2023 : 121). Ainsi, cette affaire va « dresser vent debout contre la France l'opinion publique malienne jusqu'ici favorable à cette intervention (française) (...) » (de Sardan, 2023 : 121).

L'autre affaire qui va ternir l'image de l'opération Barkhane aux yeux de l'opinion publique malienne est celle dite de Bounty. En effet, selon le rapport de l'ONU sur cette affaire, il s'agit d'un regroupement d'une centaine d'hommes célébrant un mariage qui se voit bombardé par l'aviation française le 3 janvier 2021. Ce bombardement fera des victimes au nombre de 22 selon le rapport de l'ONU, parmi lesquelles figurent « trois membres présumés de la Katiba Serma (c'est-à-dire des terroristes djihadistes) ». Dans le résumé de leur rapport, les experts de l'ONU vont soulever des doutes quant à la légalité d'une telle frappe : « Le groupe touché par la frappe était très majoritairement composé de civils qui sont des personnes

protégées contre les attaques au regard du droit international humanitaire. Cette frappe soulève des préoccupations importantes quant au respect des principes de la conduite des hostilités, notamment le principe de précaution dont l'obligation de faire tout ce qui est pratiquement possible pour vérifier que les cibles sont bien des objectifs militaires » (MINUSMA, 2021). Ce bombardement, nous dit de Sardan, va « alimenter l'impopularité de l'intervention française (...) » (2023 : 122).

Cette ambiguïté n'est pas sans rappeler celle qui a suivi le discours du président français au sommet franco-africain de La Baule de juin 1990, et consiste essentiellement à proclamer une chose et aller faire le contraire. Ainsi va la realpolitik française en Afrique francophone noire. En effet, lors ce sommet le président François Mitterrand va solennellement proclamer que l'aide française irait seulement aux pays africains qui auraient accepté d'embrasser le processus de la démocratisation en cours dans les années 1990. Mais au décompte, c'est le contraire qui s'est produit. En effet, les pays comme le Niger qui se sont engagés dans le processus de la démocratisation n'ont pas eu droit à « la prime à la démocratie » (Delville et Abdelkader, 2010 : 60). Cependant, les pays ayant pratiqué avec succès « la stratégie de la restauration autoritaire » (Bayart, 1999) comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Zaïre (l'actuelle République démocratique du Congo) ont vu leur aide française augmenter. L'historicité de cette realpolitik de la France envers ses anciennes colonies – de Sékou Touré en Guinée Conakry en 1958 à Tiani au Niger en 2023 - va contribuer à renforcer l'argument du double jeu de la France aux yeux de la population malienne, et même africaine, en cette période de crise sécuritaire (Tull, 2021 ; Gassama, 2024). Cet argument sera

repris par les nouveaux régimes militaires arrivés au pouvoir à la suite des coups d'Etat respectivement au Mali, Burkina Faso et Niger. Se nourrissant du souverainisme comme discours politique (Loada, 2024), ces régimes militaires vont adopter une politique étrangère de confrontation vis-à-vis de la France.

IV- La politique française des Etats de l'AES : une stratégie de rupture ou une diplomatie de déviance ?

Depuis l'avènement des régimes militaires, les relations entre la France et ses anciennes colonies au Sahel central à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger, traversent une zone de forte turbulence. Les nouveaux dirigeants de ces trois pays ont opté pour une posture et une rhétorique officielle essentiellement souverainiste, notamment vis-à-vis de l'ancien colonisateur. Dans les discours officiels comme dans les faits, ils « contestent les arrangements politico-institutionnels hérités de l'histoire coloniale ou postcoloniale, et réclament de nouveaux (arrangements) plus respectueux de la souveraineté de leurs Etats » (Loada, 2024 : 212). Sur le plan diplomatique, Augustin Loada pense que le régime militaire du capitaine Ibrahim Traoré est plus allé plus loin celui du président Thomas Sankara dans les années 1980. En effet, dit-il, « malgré les diatribes contre les puissances impérialistes, le Burkina Faso du capitaine Sankara n'est jamais allé jusqu'à la rupture avec elles. Mais à rebours de celui qu'il considère pourtant comme son modèle, le capitaine Ibrahim Traoré a opté pour la déconnexion de l'Occident en général, tout en surjouant le matamore du néocolonialisme français, capitalisant sur ce qui est proprement qualifié de sentiment anti-français » (2024 : 278).

En 1976, dans un article publié dans la célèbre revue *Revue française de science politique*, Marcel Merle a mis au point un

modèle théorique appelé « la compénétration des activités ». En effet, il nous fait remarquer que dans l'analyse de l'action étatique la distinction entre l'interne et l'externe devient de plus en plus obsolète dans la mesure où même si dans certains cas on peut toujours dire qu'« il subsiste des activités spécifiques qui relèvent indiscutablement de l'un ou l'autre domaine » (Merle, 1976 : 412), de plus en plus il existe des domaines d'activités recouvrant à la fois la politique intérieure et la politique extérieure (Merle, 1976 : 412). Sont de ces domaines d'activités « les problèmes de défense, les problèmes économiques et financiers et les problèmes technologiques » (Merle, 1976 : 412). Cette « compénétration des activités (de politique intérieure et de politique extérieure) offre « un terrain » fertile (Merle, 1976) aux acteurs politiques « pour déployer leur stratégie » (Merle, 1976). C'est dans cette zone située « à la charnière de l'interne et de l'externe » que vont se jouer les interactions en matière de politique étrangère. C'est donc dire que les acteurs vont utiliser « les deux champs d'activité – l'interne et l'externe – pour atteindre leurs objectifs » (Merle, 1976 : 415). Trois cas de figure peuvent donc se présenter. D'abord, il y a « une stricte dichotomie entre politique intérieure et politique extérieure » (Merle, 1976 : 415). Ensuite, il y a des cas où les contraintes extérieures sont utilisées pour justifier la politique intérieure. Enfin, il y a le cas où « c'est la politique intérieure qui sert de levier ou d'instrument à la politique extérieure » (Merle, 1976 : 417).

Revenons au cas de la politique française des Etats de l'AES. Dans le cas d'espèce, on peut dire sans un grand risque de se tromper que la nouvelle orientation de la politique étrangère des Etats du Sahel central envers la France trouve ses origines dans un problème de politique intérieure, à savoir la question sécuritaire que les régimes démocratiquement élus et soutenus

par la France n'ont pas pu résoudre. L'incapacité de ceux-ci à résorber la crise djihadiste couplée avec leur proximité politique avec la France, ont fait de celle-ci la cible de la politique étrangère de confrontation des nouveaux dirigeants du Sahel. En outre, la France est d'autant plus ciblée qu'elle a toujours affiché son soutien aux régimes démocratiques déchus (Glaser, 2022). Par conséquent, on comprend donc aisément, en se basant sur la formule selon laquelle l'ami de mon ennemi est mon ennemi, pourquoi les relations entre les Etats du Sahel central et la France ne peuvent pas être autrement. Entre les deux parties existe une sorte de guerre froide qui ne dit pas son nom, une sorte de guerre larvée.

Ce cas de revirement de politique étrangère des Etats du Sahel central n'est pas « un fait isolé pathologique » (Merle, 1976) dans l'histoire diplomatique. En effet, on peut se rappeler qu'avec l'avènement du communisme en Russie en 1917 à la suite d'un long processus révolutionnaire qui a vu la disparition du régime monarchique du Tsar Nicolas II, les nouveaux dirigeants russes ont décidé de se retirer de la Première guerre mondiale qui était en cours. Ils signèrent donc un armistice séparé avec l'Allemagne de Guillaume II, laissant perplexes les régimes occidentaux (France, Grande Bretagne, Etats-Unis). Ce changement de régime va conduire plus tard après la Seconde guerre mondiale à une sorte de confrontation entre l'Union des Républiques Soviétiques et Socialistes (URSS) et le bloc occidental dans ce que les historiens ont convenu d'appeler la Guerre froide qui va durer pratiquement une cinquantaine d'années.

Du côté africain, on peut citer le cas de la politique étrangère du capitaine Thomas Sankara au Burkina Faso entre août 1983 et octobre 1987. En fait, si de 1960 à 1982, la politique étrangère de la Haute-Volta (aujourd'hui Burkina Faso) envers

la France est marquée par une sorte d'alignement au système franco-africain mis en place par de Gaulle (Gbagbo et Mattei, 2018), le capitaine Thomas Sankara va rompre avec cette tradition et instaurer une autre manière de faire en politique étrangère. En effet, la rhétorique officielle va changer et devenir très critique envers la France perçue comme une puissance impérialiste. Les autres pays occidentaux ne seront pas épargnés par ces critiques du capitaine Sankara, qui vont avoir un retentissement au sein des enceintes des organisations internationales comme l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ou l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; en témoigne par exemple son célèbre discours sur la dette à l'OUA en 1987 peu de temps avant sa mort. Un autre exemple illustratif que l'on peut ajouter concerne la politique étrangère du Ghana dans les années 1960. En effet, le Ghana du général Ankrah n'a pas eu le même positionnement diplomatique sur la question de l'unité africaine que celui de son prédécesseur le président Kwamé Nkrumah (Borella, 1966).

Il est donc bien établi qu'un changement de régime politique peut donc conduire à un changement de politique étrangère. Et c'est la quintessence de la théorie de la paix démocratique en relations internationales. Cette théorie dit, en substance, que la nature démocratique d'un pays le rend pacifique vis-à-vis d'autres pays démocratiques. Autrement dit, les Etats démocratiques ont une politique étrangère pacifique vis-à-vis des Etats de même régime politique, même si l'histoire diplomatique ne manque pas d'exemples contredisant le postulat principal de cette théorie (Layne, 1994).

Une autre explication tient du fait que dans la tradition et la pratique diplomatique, la politique étrangère est un domaine réservé du prince, à savoir le chef de l'Etat ou de gouvernement (Merle, 1984 : 21-33). Par conséquent, dans la majorité des cas,

un changement de régime politique implique nécessairement un changement de direction en matière de politique étrangère, ne serait-ce que dans la rhétorique. C'est l'une des raisons pour lesquelles la reconnaissance de gouvernement, telle qu'élaborée par la doctrine des juristes, revêt une importance capitale. Reconnaître un gouvernement d'un pays issu d'un changement quelconque, c'est lui reconnaître la plénitude de ses prérogatives en tant qu'acteur des relations internationales (Rousseau, 1980). Dans la même veine d'idées, on peut citer le cas des sanctions de suspension en cas de coup d'Etat dans l'espace de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En effet, chaque fois qu'un coup d'Etat survient dans un de ses pays membres, la CEDEAO prend des sanctions comme la suspension, ne serait-ce que pour marquer sa désapprobation envers les changements anti-démocratiques de régime. En outre, cette primauté de l'exécutif dans la conduite de la politique étrangère a d'autres implications. En effet, c'est le prince qui nomme les membres de l'équipe gouvernementale chargée de représenter l'Etat auprès d'un autre Etat ou une organisation internationale, « ce qui implique le renouvellement des délégations en cas de changement politique (...) » (Rousseau, 1980 ; Oubida, 2023) ; en outre en cas de désaccord du représentant avec la politique gouvernementale, celui-ci devrait démissionner (Rousseau, 1980 ; Oubida, 2023).

Cependant, les objectifs poursuivis par le canal de ce changement de politique étrangère vont varier d'un pays à un autre, d'un contexte international à un autre. Qu'en est-il du changement de la politique française des Etats de l'AES ? Quels objectifs, ces derniers poursuivent-ils ?

En vue de bien appréhender les contours de ces objectifs, nous allons utiliser le modèle théorique de Graham Allison² sur l'acteur rationnel. Selon ce politiste américain et ancien secrétaire adjoint à la défense nationale, en relations internationales le modèle de l'acteur rationnel tente d'apporter des explications aux phénomènes internationaux « en retracant les objectifs et calculs des gouvernements » dans l'optique de maximiser leurs gains (1971 : 10-11). Pour Graham Allison, chaque analyste des relations internationales qui utilise le modèle de l'acteur rationnel³ part des postulats suivants : « d'abord, ce qu'il faut expliquer c'est l'action gouvernementale vue comme un comportement une attitude reflétant une intention ; ensuite, l'acteur considéré est un gouvernement agissant collectivement ; enfin, l'explication consiste à montrer quel objectif ce gouvernement poursuivait quand il a agi et comment une telle action était vue comme un choix raisonnable étant donné l'objectif de ce gouvernement » (1971 : 13).

Dans le cadre de l'analyse de la politique française des Etats de l'AES, on peut constater que les objectifs poursuivis sont essentiellement au nombre de deux. Premièrement, il y a la survie de l'Etat. Cet objectif est déclaré et fréquemment utilisé dans la rhétorique officielle. Au Burkina Faso, c'est la poursuite de cet objectif qui explique le rétrécissement de l'espace public de la liberté d'expression. Dans ce sens, un certain nombre de lois et d'initiatives gouvernementales ont été prises. Par exemple, on a la loi sur la lutte contre la désinformation votée

² Graham Allison a essayé d'expliquer comment et pourquoi le président Kennedy a choisi le blocus maritime contre l'Union soviétique dans la crise qui a opposé les Etats-Unis à ce pays en 1962 à propos de la crise de missiles à Cuba. A cette fin, Graham Allison a répertorié trois grands modèles explicatifs : le modèle de l'acteur rationnel, le modèle organisationnel et le modèle bureaucratique. Dans un livre devenu classique dans le domaine de l'analyse de la politique étrangère, *The Essence of Decision*, il tente de présenter les forces et les limites de chaque modèle, avant de montrer sa préférence pour le modèle bureaucratique.

³ Il n'est pas inutile de noter que le modèle du choix rationnel, appelé aussi le modèle de l'acteur rationnel a plusieurs variantes (Allison, 1971 : 36-38).

en 2019, mais dont la mise en application connaît une certaine vigueur depuis l'avènement du régime militaire du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR II). A cela s'ajoute la loi sur la régulation des réseaux sociaux au Burkina, une certaine judiciarisation forte contre les infractions liées à la désinformation et aux discours de la haine sur les réseaux sociaux. Le tout dans le but de préserver la paix et la cohésion sociale dans le pays, en d'autres termes, sauver l'Etat burkinabè en proie à des attaques djihadistes depuis 2015. Pour mieux comprendre les contours de cet objectif, il faut replacer ces différentes initiatives gouvernementales dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, cadre dans lequel la guerre informationnelle est un front à part entière.

Le deuxième objectif est la survie du régime militaire qui porte ce changement de politique étrangère envers la France, à savoir le MPSRII, eu égard à la politique africaine rancunière de la France. En effet, l'histoire nous rappelle que dans ses relations avec ses anciennes colonies, la France ne tolère pas de dissidence. Ainsi, le général de Gaulle avertissait à la veille du référendum d'octobre 1958 en ces termes : « Bien sûr, je comprends bien l'attraction de l'indépendance et leurre de la sécession. Mais ce qui est inconcevable est un pays (africain) indépendant que la France continue d'aider » (Meredith, 2011 : 67). Les dirigeants guinéens de l'époque n'ont pas mis du temps pour comprendre la portée de ces propos du général de Gaulle. A cela on pourrait ajouter les coups et contre-coups du réseau Foccart contre les dissidents. En d'autres termes, un détour dans l'histoire diplomatique nous montre que la France ne lésine pas sur les moyens de recours à la stratégie indirecte (Merle, 1974) contre que les régimes africains considérés comme ennemis (Gassama, 2024).

Depuis son avènement le 30 septembre 2022, il n'est pas rare de lire dans la presse nationale des communiqués ou de sorties de presse du gouvernement burkinabè faisant part des tentatives de déstabilisation du régime militaire en place. Par exemple, le 23 septembre 2024, soit deux ans jour pour jour de l'avènement du MPSRII, le ministre de la sécurité est apparu à la télévision nationale pour annoncer l'existence « d'une entreprise de subversion contre notre pays (le Burkina Faso) » (Lefaso.net, 2024). Dans son communiqué qu'il a lui-même lu, le ministre donne des détails sur cette « entreprise de subversion » : implication des services de renseignement des puissances étrangères, participation d'anciens militaires burkinabè, participation des civils, cibles probables des attaques projetées, liste des individus à la tête de cette tentative, etc. (Lefaso.net, 2024). Au moment même de la rédaction de cet article, les rumeurs de coup d'Etat sont en train de secouer la capitale burkinabè sur les réseaux sociaux, rumeurs qui seront par la suite confirmées par un communiqué gouvernemental lu à la télévision nationale par le ministre de la sécurité⁴. Il faut noter que le terme « puissances étrangères » fait allusion aux Etats occidentaux, notamment la France. Il ressort de l'observation de cette situation pleine de complots et contre-complots, que le régime militaire du MPSRII en prenant l'option d'une politique française de confrontation, joue la carte de sa propre survie. Cependant, cet objectif de survie de régime n'est pas déclaré, et apparait rarement dans la rhétorique officielle.

Cette politique française de confrontation, représente-t-elle une diplomatie de rupture ou une diplomatie de déviance ? Selon Augustin Loada (2024), le régime du {MPSRII}-est allé plus

⁴ Essentiellement quelques jours avant la Pâques de cette année 2025. Voir la vidéo youtube suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=6HBWTK6opt4>, date d'accès : 22 avril 2025.

loin que le régime sankariste des années 1980 dans ses relations avec l'ancienne puissance coloniale, la France. Le régime militaire du MPSRII a dénoncé beaucoup d'accords qui liaient le Burkina Faso à la France ; il a aussi demandé et obtenu le départ des troupes françaises du Burkina Faso ; il a enfin fermé l'accès aux médias d'Etat français. Cependant, il n'a pas encore rompu les relations diplomatiques avec la France, bien que le poste de l'ambassadeur français à Ouagadougou soit toujours vacant ; en plus, les échanges entre les deux pays – le Burkina Faso et la France – continuent. La langue française, bien qu'ayant perdu son statut de langue officielle du pays, est toujours la langue plus utilisée dans les échanges commerciaux, dans l'administration, etc. Les élites nationales se sentent toujours liées à la France de diverses manières : filiation, binationalité, études et formation. En autres termes, le *soft power* de la France, ancienne puissance coloniale, existe toujours car l'interdépendance entre les deux pays n'est pas encore rompue. Par conséquent, on ne peut pas parler de rupture entre les deux pays⁵. Alors, peut-on parler de diplomatie de déviance ?

Bertrand Badié (2014) fait la distinction entre une diplomatie de contestation et une diplomatie de déviance. La première est née en réaction à la vieille diplomatie née du Congrès de Vienne de 1815, « marquée du sceau de la puissance » (Badié, 2014). Elle est née des humiliations subies par les peuples colonisés, et c'est pourquoi « jusqu'en 1989, Alger fut la capitale de tous les mouvements de libération et Abdelaziz Bouteflika, son ministre des Affaires étrangères, présidant l'Assemblée générale des Nations unies qui suivit le fameux discours d'avril 1974, en fut le bras séculier remarqué » (Badié, 2014). La diplomatie de contestation renvoie à « tout type de diplomatie

⁵ Les idées exprimées dans ce paragraphe s'inspirent de nos entretiens avec certains responsables du ministère des affaires étrangères.

qui consacre une part significative de son action à contester tout ou partie du système international, dans la perspective d'en retirer des bénéfices, tant sur la scène intérieure que dans l'arène internationale » (Badié, 2014).

Outre Alger, Bandung, Tripoli, La Havane, Caracas, Téhéran, etc. ont été les capitales de cette diplomatie de la contestation. C'est pourquoi on doit en convenir avec Bertrand Badié lorsqu'il affirme que « la frontière n'est pas toujours très claire qui sépare les deux diplomatie, celle de contestation et celle de déviance » (Badié, 2014). La diplomatie de déviance est la forme radicalisée de la diplomatie de la contestation et « désigne l'art de gagner des avantages au sein du système international en transgressant les règles, les normes et les valeurs » (Badié, 2014). Les praticiens de cette diplomatie de déviance seraient, entre autres, Robert Mugabe du Zimbabwe, Mahmoud Ahmadinejad de l'Iran, colonel Kaddafi de la Libye (Badié, 2014).

Quand on analyse la politique étrangère des pays de l'AES envers les Etats occidentaux en général, et la France en particulier, on est poussé à croire qu'il ne s'agit ni d'une diplomatie de rupture (Augustin Loada parle de déconnexion avec l'Occident), ni d'une diplomatie de déviance. Il s'agit plutôt d'une diplomatie de contestation. En effet, la déconstruction des normes et règles du système international euro-centrique n'est pas ce qu'il est au cœur de leur diplomatie. Les acteurs de la politique étrangère de ces pays sahéliens semblent vouloir ne demander que le respect de ces mêmes normes et valeurs à leur égard dans un esprit d'égalité dans le respect de leur souveraineté. De la définition de Bertrand Badié, il ressort que cela ne relève pas de diplomatie de déviance, mais plutôt de celle de la contestation. Au Sahel central, on conteste ici la non-application ou l'application partielle d'un ensemble de normes

et valeurs que l'on souhaiterait se voir appliquer par les autres acteurs internationaux.

Conclusion

Certes la vie de la maison franco-africaine telle que conçue et construite par le général de Gaulle après la Seconde Guerre mondiale, n'a jamais ressemblé à un long fleuve tranquille traversant une savane africaine paisible. Dès sa conception, il y a eu des résistances, des oppositions et des dissensions. On peut citer, entre autres, Sékou Touré en Guinée-Conakry, Djibo Bakary au Niger, Sylvanus Olympio au Togo, Félix Mounié au Cameroun, Thomas Sankara au Burkina Faso, etc. Cependant, ces derniers temps les relations entre les pays sahéliens et leur ancienne puissance coloniale ont pris une nouvelle tournure marquée par une forte turbulence avec la crise sécuritaire que vit cette zone sahélienne depuis les années 2010. Le sentiment anti-français, réalité historique (Gassama, 2024), est monté d'un cran et est devenu une évidence que l'on ne peut plus nier. Les troupes françaises se sont vues obligées de se retirer des pays du Sahel central (Burkina Faso, Mali et Niger) ; les accords de coopération et de défense liant ces trois pays à la France ont été dénoncés.

De tous ces faits, il découle qu'une nouvelle phase semble s'ouvrir dans les relations franco-africaines, laquelle est l'objet de notre article qui a tenté d'examiner la nature et les invariants – les facteurs explicatifs et la rationalité – de la politique étrangère des pays de l'AES envers la France. En effet, le facteur explicatif principal semble être l'échec de l'internationalisation de la crise sécuritaire au Sahel, lequel échec a facilité le retour des régimes militaires à tendance souverainiste dans les trois

pays de l'AES, d'abord le Mali en août 2020, ensuite le Burkina Faso et le Niger. Profitant de la montée du sentiment anti-français née de l'échec de l'internationalisation de la crise au Sahel, les régimes militaires vont prendre le pouvoir politique tout en promettant à l'opinion publique désabusée par l'intervention militaire française Barkhane que la déconnexion avec l'Occident, notamment la France, est la principale solution au problème de la crise sécuritaire. C'est le temps de la désillusion. Telle est notre hypothèse principale.

Comme démarche méthodologique, nous avons beaucoup suivi la presse nationale et internationale dans le but de déterminer les principaux faits et étapes de cette nouvelle phase des relations franco-africaines. En plus, nous avons publié une dizaine d'articles de vulgarisation dans la presse burkinabè en ligne, articles auxquels de nombreux lecteurs ont réagi, ce qui nous a permis de tester notre hypothèse sur la baisse de l'influence française au Sahel, notamment au Burkina Faso.

Outre les entretiens semi-directifs, nous avons aussi lu la littérature scientifique relative aux relations entre la France et ses anciennes colonies africaines, notamment en mettant l'accent sur l'émergence et les implications du sentiment anti-français en Afrique noire, plus particulièrement au Sahel. Comme approche théorique, nous avons utilisé le modèle de la compénétration des activités de politique intérieure et extérieure de Marcel Merle et celui de l'acteur rationnel de Graham Allison. C'est donc dire que nous avons pris le réalisme politique comme matrice de notre réflexion. La combinaison de ces deux modèles a permis non seulement de déterminer les facteurs explicatifs de la nouvelle orientation de la politique étrangère du Burkina Faso, partant des deux autres pays de l'AES, envers la France, mais aussi ses objectifs.

Comme résultats de notre étude, il s'avère que l'internationalisation de la crise sécuritaire au Sahel conduite sous la houlette de la France a été un échec, discréditant du même coup les régimes démocratiquement élus quant à leur incapacité à assurer la sécurité des populations et de leurs biens, et favorisant la montée du sentiment anti-français. Saisissant la balle au bond, les militaires rentrent dans la scène politique, avec une vision totalement différente en termes de politique étrangère, notamment celle envers la France. En effet, ils ont adopté une posture souverainiste vis-à-vis de l'ancienne puissance coloniale qu'est la France. Dans cette nouvelle posture, le Burkina Faso du capitaine Ibrahim Traoré semble poursuivre deux objectifs majeurs dont l'un est déclaré alors que l'autre ne transparaît pas dans la rhétorique officielle. Premièrement, il s'agit de la survie de l'Etat burkinabè cible des attaques djihadistes depuis 2015. Deuxièmement, il s'agit de la survie même du régime militaire du capitaine Ibrahim Traoré qui porte ce changement de politique étrangère envers la France dont la politique africaine, de par le passé, est essentiellement rancunière car marquée par la realpolitik.

Cela est conforme au modèle de Marcel Merle selon lequel en matière de politique étrangère d'un pays, c'est la primauté du pouvoir exécutif qui s'arroge le droit de prendre les grandes initiatives. C'est en ce sens que citant le sénateur américain William Fulbright, Marcel Merle parle de l'arrogance du pouvoir exécutif. Dans le cadre de la nouvelle politique française des pays de l'AES, on comprend alors aisément les dénonciations en cascade des accords de coopération et de défense liant ces trois pays sahéliens à la France, le refroidissement de leurs rapports diplomatiques avec cette dernière, et souvent une confrontation rhétorique entre les deux parties, allant même jusqu'aux attaques des locaux diplomatiques et culturels

français comme ce qui s'est passé en septembre 2022 à Ouagadougou à l'occasion de la prise du pouvoir par le capitaine Ibrahim Traoré. Cependant, la plus spectaculaire de ces attaques contre la France demeure sans aucun doute le discours des représentants maliens à la tribune de l'Organisation des Nations Unies.

Cependant, cette politique étrangère de confrontation n'est ni une diplomatie de rupture ni celle de la déviance. Elle se présente plutôt comme une diplomatie de contestation à travers laquelle les trois pays du Sahel central semblent demander leur dû en tant qu'acteurs internationaux : le respect de leur souveraineté, leur place dans le concert des nations. Et apparemment, cela semble passer par la remise en cause de l'influence française au Sahel central, la France étant l'ancienne puissance coloniale jouissant jusque-là d'une grande influence dans son pré-carré sahélien.

L'intérêt de notre article réside dans le fait qu'il a mis en exergue l'existence d'un changement de paradigme dans les relations franco-africaines, du moins pour ce qui concerne les trois pays de l'AES. L'ancien paradigme de l'alignement systématique aux positions de la France tant dans les enceintes des organisations internationales que dans l'opinion publique, n'existe plus. Aujourd'hui, c'est la défiance qui s'est installée entre l'ancienne puissance coloniale et ses trois anciennes colonies au Sahel. Cela veut simplement dire qu'il faudra dorénavant utiliser le nouveau paradigme de confrontation si l'on veut bien comprendre les relations franco-africaines au Sahel, notamment celles concernant les pays de l'AES.

Un combat, tout de moins déséquilibré si l'on tient compte de la stature internationale des protagonistes, s'est donc engagé entre la France et ses anciennes colonies au Sahel central, un combat de type David contre Goliath. Affaire à suivre !!!

Bibliographie

1. ALLISON Graham, 1971. *The Essence of decision*, Boston, Little Brown and Company.
2. ANTIL Alain et al., 2023, « Le sentiment antifrançais en Afrique francophone », in Revue Etudes n° '4307, p.7-18.
3. BADIE Bertrand, 2014. *Le Temps des humiliés*, Paris, Odile Jacob
4. BAGAYOKO Niagalé,. 2024, « La politique de stabilisation prônée par la France au Sahel et ses conséquences », in Revue internationale et stratégique 2024/1, n°133, pp 121-130.
5. BAYART Jean-François. 1999, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », in Critique internationale, vol.8, pp.97-120.
6. BERTRAND Eloise et DIPAMA Samiratou,, 2024, « Coups d'Etat et réactions populaires au Burkina Faso : l'échec de la consolidation démocratique », in Politique africaine 2024/1 (n°173), pp. 199-218.
7. BORELLA François, 1966, « Le régionalisme africain en crise (1965-1966) », in Annuaire français de droit international, vol.12, pp.756-783.
8. BRAILLARD Philippe et REZA-DJALILI Mohammed, 2020. *Les Relations Internationales*, Paris, Que sais-je ?
9. BUZAN Barry. et al., 1998. *Security: A New framework for analysis*, London, Lynne Rienner Publishers
10. De MONTCLOS Marc Antoine Pérouse, 2019, « La Politique de la France au Sahel : une vision militaire », in Hérodote 2019/1 (n°172), pp 137-152.
11. De MONTCLOS, M.arc Antoine Pérouse, 2022, « La France au Sahel : Les raisons d'une défaite », in ETVDES, pp.21-30.

12. De SARDAN Jean-Pierre Olivier, 2023. *L'enchevêtrement des crises au Sahel : Niger, Mali, Burkina Faso*, Paris, Karthala
13. DIALLO Fatimata, et al., 2022, « Mali : Assimi Goita – Enquête sur l'homme qui défie la France », in Jeune Afrique n°3109, p.8-12.
14. GASSAMA, El. Hadj Souleymane, 2024, « Pressentiments, sentiments et ressentiments antifrançais : itinéraire d'un passé qui ne passe pas », in Revue internationale et stratégique 2024/1 n°133.
15. GBAGBO Laurent. et MATTEI François, 2018. *Libre pour la vérité et la justice*, Paris, Max Milo
16. GLASER Antoine, 2022, « Prime française à la stabilité politique en Afrique plutôt qu'à la démocratie », in Revue internationale et stratégique 2022/2 n°126, pp. 71-7.
17. Lefaso.net (2023), « Burkina/Suspension de l'aide française au développement », disponible sur le site web : <https://lefaso.net/spip.php?article123646>, date d'accès : 31 mars 2025.
18. Lefaso.net, 2024, « Burkina / Ministère de la Défense : Huit contrats d'armement attribués à plusieurs entreprises appartenant à une même personne », disponible sur le site web <https://lefaso.net/spip.php?article127762>, date d'accès : 31 mars 2025
19. LOADA Augustin, 2024, « Le souverainisme de l'Etat Sahélien à l'épreuve du défi sécuritaire : le cas du Burkina Faso », in Afrique contemporaine 2024/2(278), pp.209-226.
20. MERLE Marcel, 1974. *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz
21. MERLE Marcel, 1976, « Politique intérieure et politique extérieure » in Politique étrangère, n°5, pp.409-421.
22. MERLE Marcel, 1984. *La Politique étrangère*, Paris, PUF

23. MERLE Marcel, 1985, « La Politique étrangère » in Traité de science politique, M GRAWITZ et J LECA Paris, PUF, tome 4, pp. 740-838.
24. MOURRES Martin, 2024, « Pour une histoire des sentiments antifrançais ou autres en Afrique », in Revue internationale et stratégique 2024/1, n°133, pp.81-104.
25. OUBIDA François, 2023. *L'origine des faits : L'itinéraire d'un diplomate de carrière*, Ouagadougou, Editions Mercury
26. OULON Atiana Serge, 2019. *Comprendre les attaques armées au Burkina Faso : Profils et itinéraires de terroristes*, Ouagadougou, Emile Sia Editeur
27. OULON Atiana Serge, 2024. *Les secrets de deux putschs*, Ouagadougou, Mercury
28. OXFAM France, 2022, « Pourquoi la politique sahélienne de la France est un échec ? », disponible sur le site web : <https://www.oxfamfrance.org/inegalites-mondiales/pourquoi-la-politique-sahélienne-de-la-france-est-un-echec/>, date d'accès : 8 mars 2025.
29. POUILLIUTE Antoine, 2023, « Le sentiment antifrançais en Afrique », in Commentaire n°182, p.357-360.
30. PIGEAUD Fanny 2021, « L'Afrique et le sentiment antifrançais » in B BADIE. et D VIDAL (dir) La France puissance contrariée : l'Etat du monde 2022, Paris, La Découverte.
31. SINDJOUN Luc, 1999, « L'Afrique dans la Science des Relations Internationales : Notes Introductives et Provisoires pour une Sociologie de la Connaissance Internationaliste », in Revue Africaine de Sociologie, 1999/3(2), pp.142-167.
32. TULL Denis, 2021, « Contester la France : rumeurs, intervention et politique de vérité au Mali », in Critique internationale 90 (1), pp.151-171.

